

L'ÉTOILE DU NORD

Agriculture, Colonisation, Commerce et Industrie.

ABONNEMENTS.

CANADA ET ETATS-UNIS.

Un an.....50cts

Six mois.....25cts

L'abonnement est strictement payable d'avance.

5ième ANNEE

Journal Hebdomadaire,

Paraissant le Jeudi.

ALBERT GERVAIS, Propriétaire et Administrateur

BUREAU ET ATELIER: RUE MANSEAU.

TELEPHONE: NO 43.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs

JOLIETTE, JEUDI, 13 JUN 1889

ANNONCES.

1ère insertion par ligne.....10cts
Insertions subséquentes.....5

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions
avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut
donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration
de son abonnement et avoir payé tous les arrages.

No 45

No 10

FRANÇOIS

DE BIEVILLE.

CHAPITRE IV.

L'ESPION

Que l'on veuille bien nous permettre de placer ici, avant de suivre Dent-de-Loup dans son expédition nocturne à Québec, le court exposé des causes qui amenèrent contre le Canada l'attaque de 1690. Car il est bien temps d'expliquer comme une flotte anglaise se trouvait mouillée au pied de l'île d'Orléans le quatorzième jour d'octobre de cette même année.

Par suite de l'accession de l'Angleterre à la ligne d'Augsbourg contre Louis XIV, la Nouvelle-France allait avoir à lutter contre les colonies anglaises. On se battait là-bas, dans la mère patrie, il fallait conséquemment s'entregorger de ce côté-ci de l'Atlantique; rien de plus logique alors. Tel fut pourtant le premier mobile de ces luttes si fréquentes qui désolèrent, dès leur naissance, les colonies anglaises et françaises de notre continent.

Mais comme le parti victorieux finissait naturellement par y trouver son profit, ces querelles entre les parents de la vieille Europe dégénéraient en personnalités chez leurs remuants enfants d'Amérique. Ils ne se battaient plus, en fin de compte, pour le bon plaisir de leurs aïeux, mais bien plutôt pour faire tort à leurs voisins et empiéter sur les possessions ennemies.

Voilà le second et plus proche motif de ces guerres incessantes, motif qui n'était pourtant qu'une conséquence de l'autre.

En 1689, la guerre étant donc résolue entre la France et son antique rivale de l'autre côté de la manche, les colons anglais et français du nouveau monde se mirent aussitôt à dévotiller leurs vieux mousquets et à fourbir leurs épées de combat.

Cette fois-ci, les Canadiens voulurent être agresseurs et prévenir leurs ombrageux voisins, en portant la guerre au sein même du territoire ennemi. "Leur premier plan, dit M. Garneau, était de l'assaut à la baie d'Hudson, dans la Nouvelle-York et sur différents points des frontières septentrionales."

Le premier coup fut en effet porté dans la baie d'Hudson, que d'Iberville rendit à la France par de glorieux combats qui n'étaient cependant que les préludes de ses futures victoires.

Mais le projet de M. Callières, qui consistait à attaquer la Nouvelle-York et par terre et par mer, bien qu'agréé d'abord, ne reçut ensuite aucune exécution. Car on intima aux colons français l'ordre de se borner à la défensive, vu qu'on avait assez à faire en France et qu'il était impossible, disait-on, de leur venir en aide d'une manière efficace. Il fallut donc abandonner ce projet qui souriait tant à M. de Callières et à M. de Frontenac.

Ce dernier gouverneur, voyant la colonie livrée à ses propres ressources, ne voulut cependant pas renoncer complètement à ses desseins; et, dans l'hiver de 1689-90, il organisa, coup sur coup, les 3 expéditions de Schenectady, de Salmo-

Falls, et de Casco. On sait qu'elles furent toutes trois couronnées de succès, la première surtout, qui produisit une terrible sensation dans la Nouvelle-York.

Ces divers avantages commençaient à alarmer sérieusement les ennemis; aussi nommèrent-ils, dans le mois de mai de l'année 1690, des députés qui se réunirent pour la première fois à New-York sous le nom de "congrès."

L'envahissement du Canada par terre et par mer y fut décidé. Winthrop, à la tête de trois mille cinq cents colons et Iroquois, devait pénétrer chez nous par le lac Champlain, tandis que le chevalier Phipps était chargé, à l'aide d'une flotte dont on lui donnait le commandement, de conquérir l'Acadie et Québec.

C'était presque un plagiat du plan de M. de Callières.

Nous avons dit comment le corps d'armée commandé par Winthrop se dispersa tout à coup, avant même d'avoir touché notre sol. Quand à l'expédition de Phipps, ce récit fera voir combien peu ses auteurs en retirèrent de gloire et de profit.

Nous avons aussi démontré plus haut que la mésintelligence de Winthrop et de ses officiers avait grandement contribué à faire échouer l'expédition de terre; voyons un peu maintenant quel était l'homme qui devait commander la flotte chargée de prendre Québec.

William Phipps était né à Pémaquid vers l'an 1650. Le pauvre forgeron, père de ce fils aîné de vingt-cinq frères et sœurs, ne se doutait certainement pas, à la naissance de son fils, de la bonne fortune réservée à ce premier fruit des bénédictions célestes.

D'abord berger par nécessité, le jeune homme apprit ensuite le métier de charpentier. La vue de la mer lui inspira alors l'idée de tenter le destin sur le perfide élément; car il se construisit un petit navire qu'il lança sur les flots avec ses espérances, et peut-être ses pressentiments de bonheur à venir.

Devenu heureux marin plutôt par habitude que par talent, sa bonne étoile voulut qu'il parvint au commandement d'une frégate; c'était déjà joli pour un ex-berger. Mais sa chance ne devait pas s'arrêter là; elle le conduisit sur les côtes de Cuba, où il parvint à retirer des flancs d'un gallion espagnol qui avait autrefois coulé à fond près de cette île, la belle trouvaille de 300,000 livres sterling, tant en or et en argent qu'en perles et en bijoux, ce qui lui procura d'abord une petite fortune, et ensuite le titre de chevalier anglais.

Notre heureux aventurier était donc devenu sir William Phipps, lorsque au mois de mai 1690, il fut nommé amiral de la flotte destinée à faire la conquête de l'Acadie et du Canada.

Sa bonne fortune sembla d'abord vouloir continuer à lui tendre la main sur ce nouvel échelon qu'elle lui mettait sous les pieds.

Le 20 mai, l'escadre de Phipps, composée d'une frégate de quarante canons, de deux corvettes et de plusieurs transports, avec sept cents hommes de débarquement, parut devant Port-Royal, capitale de l'Acadie.

Le gouverneur, M. de Menneval, n'avait avec lui, dans cette place

dont les fortifications étaient en ruines, que soixante et douze soldats. Voyant que résister serait folie, le gouverneur capitula à des conditions honorables.

Mais l'éducation première de sir William Phipps ne l'avait pas fait plus fort en théorie qu'en pratique sur la courtoisie et le droit des gens; aussi ne se gêna-t-il nullement pour manquer aux termes de la reddition, quand il eut vu dans quel état de délabrement était la ville, et quel petit nombre de défenseurs elle contenait. Il livra les habitations au pillage, et, après avoir fait prêter serment de fidélité aux colons, il partit, emmenant prisonnier M. de Menneval, malgré les belles promesses qu'il lui avait faites.

Ensuite, il passa par Chedabouctou et l'île Percée, où il laissa que des ruines.

Après ces hauts faits, le glorieux amiral retourna vers ses concitoyens, chargé de faciles dépouilles qu'il devait plutôt à une indigne violence et à un heureux hasard, qu'à une réelle habileté.

Sir William était cependant rendu à l'apogée de sa grandeur lorsqu'il fit voile pour le fleuve Saint-Laurent, dans l'automne de l'année de grâce mil six cent quatre-vingt-dix. Nous verrons par la suite comment son étoile pâlisait d'abord en face de Cap-aux-Diamants, le put voir se heurter plus tard contre les rochers de l'île d'Anticosti, puis des Antilles, et s'abîmer dans ce même Océan d'où elle l'avait vu sortir si radieux et souriant à l'avenir.

C'est que William Phipps n'était en résumé qu'un de ces hardis et heureux aventuriers que la Providence agit un moment au-dessus des masses afin d'attirer sur eux l'attention de la foule et de faire surgir aussi, par ce moyen, de nouvelles ambitions. Doué d'une intelligence assez bornée, d'un jugement des plus médiocres, ils s'élevaient tant que ses succès furent dans le plan providentiel; mais une fois livré à ses seules ressources, William Phipps, incapable de se maintenir par lui-même sur les hauteurs, perdit l'équilibre et se cassa les reins dans sa lourde chute.

On nous trouvera peut-être un peu sévère dans notre jugement sur un malheureux vaincu; mais l'histoire de sa vie, qui montre combien il était superstitieux, ignorant et borné, puis en particulier, les fautes qu'il commit dans son expédition contre le Canada, sont là pour corroborer notre opinion sur cet homme.

On a pu voir dans le chapitre précédent le résultat immédiat de la rencontre fortuite de Dent-de-Loup et du lieutenant Harthing. Bien qu'il eût pu se figurer tout d'abord le grand avantage qu'il retirerait d'un homme aussi résolu que le paraissait Dent-de-Loup, quelle ne dut pas être sa joie lorsque ce dernier lui raconta les aventures de sa captivité et de sa fuite de Québec.

Après avoir réfléchi quelques instants, Harthing demanda à Dent-de-Loup s'il reconnaissait l'homme dont la convoitise avait contribué si puissamment à sa délivrance.

A cette question, l'indien, malgré son flegme habituel, ne put s'empêcher de sourire et dit:

—Il faudrait que le Chat-Rusé eût les yeux de taupe pour n'avoir

pas remarqué l'homme à la joue de feu. On reconnaît ce blanc, dont la moitié de la face est rouge, au milieu des guerriers de dix mille tribus, après l'avoir vu seulement une fois. Jamais plus beau tatouage n'orna le visage d'un chef à l'entrée du sentier de la guerre.

Dent-de-Loup avait gardé si bonne souvenance de la tache de vin de Boisdon, il dépeignit si bien l'aubergiste, qu'il ne fut pas difficile à Harthing de se faire une assez juste idée du physique de l'hôtelier.

—Sais-tu où il demeure? demanda Harthing au sauvage.

Celui-ci secoua négativement la tête.

—Alors, attends-moi quelques minutes, reprit l'officier, qui sortit à la hâte.

Harthing alla trouver un sien ami qui, après avoir passé plusieurs mois en captivité à Québec, venait d'être rendu à la liberté. Ce dernier, qui avait été laissé libre de circuler dans la capitale du Canada, s'écria soudain, aussitôt que Harthing lui eut fait le portrait du cabaretier:

—La tache de vin! Mais ce n'est autre que Jean Boisdon, l'hôtelier le plus en vogue à Québec, et chez qui, le jour de mon départ, j'ai bu, avec quelques officiers français, un carafon d'eau-de-vie si veloutée. Ces derniers, en gens bien appris, avaient voulu me féliciter de ma délivrance, et la guildive de l'aubergiste Boisdon cimentait cette fraternité d'armes temporaire entre Anglais et Français.

(A continuer)

CANADA, Province de Québec, District de Joliette, Dans la Cour de Circuit, pour le District de Joliette. No 2194. Auguste Guilbault, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Elizabeth, dans le District de Joliette, demandeur, contre Dame Eloïse Brulé, épouse séparée quant aux biens de Louis Cottevoir, cultivateur, tous deux de la paroisse de St-Thomas, dans le dit District et le dit Louis Cottevoir, pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, défendeurs.

Il est ordonné aux Défendeurs de comparaître dans les deux mois.

Ville de Joliette, ce 27 mai 1889.
DESROCHERS & DESILETS,
Greffiers de la dite Cour de Circuit.

CANADA, Province de Québec, District de Joliette, Cour Supérieure, No 1867, Dame Sarah Ann McCarthy, épouse de William G. Dumas, peintre, de la ville de Joliette, dans le district de Joliette, dûment autorisée, demanderesse vs le dit William G. Dumas, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour.

J. MARTEL,
Avocat de la demanderesse.
Joliette, le 14 mai 1889.

No 41, 16 mai, 1m

Aux Consommateurs de Charbon.

M. AIMÉ RIOPEL, de Joliette, annonce aux personnes qui font usage de charbon, soit pour fournaises de magasin, résidence privée, boutique, etc., qu'il représente en cette ville, les plus grandes maisons pour la vente du charbon, telles que le *Stove Egg Chestnut*. Adressez-vous à lui avec confiance vous serez bien servis et paierez toujours le plus bas prix du marché.

No 30, 11 av. 3m

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que tout colon qui DICI AU PREMIER JUILLET prochain paiera au complet ce qu'il doit à la Couronne sur prix d'achat de terres publiques, ne sera tenu de payer que cinq ans d'intérêt seulement.

La même remise est offerte aux colons sans titre qui achèteront et paieront le prix complet des terres qu'ils occupent dans le délai susdit.

GEORGES DUHAMEL,

Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B. — Les colons, ayant été avertis, l'autonne dernier, par Carte Postale, de venir payer les arrages dus à la Couronne, sont requis par les présentes de venir s'acquitter, à défaut de ce faire, la vente qui leur a été faite sera révoquée et de nul effet.

P. S. — Pour le paiement, on devra s'adresser à l'Agent des Terres de la Couronne, de Joliette.

No. 36 11 av. — 1er juil.

Aux personnes entrepreneurs.

— Les personnes désirant créer et exploiter une manufacture de meubles et ouvertures, auraient tout intérêt à s'adresser à M. Eugène Bordeleau, à St-Chs. Borromée.

Ce Monsieur fournirait le pouvoir d'eau gratis, et se porterait pour telle manufacture, souscripteur, pour un montant de \$1,000.

Cette exploitation se trouverait à 4 milles de la ville de Joliette.

M. Bordeleau est propriétaire au même endroit d'un moulin à farine et à scie qui fonctionne très bien.

Aussi on trouvera chez ce Monsieur, toutes espèces de bois de service, bois de sciage, etc, etc, à très bas prix.

Pour plus amples informations, S'adresser à M. Eugène Bordeleau, Propriétaire de ce pouvoir d'eau, 7 mars no 31. 3m.

Maison de pension

M. ALFRED DRAINVILLE à l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'ouvrir dans la maison occupée autrefois par le Dr Boulet rue St-Chs-Borromée, Joliette, une maison de pension, bonne table, chambres bien garnies, le tout de première classe.

La dite maison possède de bonnes écuries. Loue également des chevaux et voiture de charge et légère, à des prix défiant toute concurrence.

Vous êtes respectueusement prié d'en faire l'essai.

LES DAMES DRAINVILLE ont ouvert de leur côté un atelier de modes, elles travaillent avec goût et confectionnent aussi des Hardes pour hommes.

QU'ON SE LE DISE
3 j. No. 22 6 m.

Aux Cultivateurs.

M. JOSEPH PIQUETTE, Forgeron, de Joliette, annonce à tous les propriétaires de juments poulinières, qu'il tiendra chez lui durant toute la saison, son magnifique étalon "BRUN", d'origine Ecossaise et Canadienne, pesant 1372 lbs, mesurant 5 pieds et 3 pouces de hauteur, âgé de 4 ans, à la disposition des juments.

23m. 1m

Vins Français!

J. S. AYBRAM,
FABRICANT,
Rue ST-LOUIS,
A JOLIETTE.

VINS CLARET, VINS DE CHAMPAGNE,
VINS DE LIQUEURS.

Tous ces vins sont garantis purs raisin et sans alcool.

M. J. S. AYBRAM se chargera de la mise en bouteille à toute personne qui lui en fera la demande et sans augmentation de prix. Les prix à la satisfaction de tous.

31 Oct 1889, No 13-1 a

L'ETOILE DU NORD
 Imprimée et publiée par
ALBERT GERVAIS,
 ADMINISTRATION ET RÉDACTION
 Rue Manseau, Joliette, P. Q.
 ABONNEMENT
 Pour une année.....50cts
 " 6 mois.....25cts
 Strictement payable d'avance.
 La rédaction du journal n'est pas responsable des
 idées et des opinions émises par ses correspondants.

L'ETOILE DU NORD
 JOLIETTE, JEUDI LE 13 JUIN 1889.

Echos du Palais de Justice de Joliette.

Cour Supérieure.

SEANCE DU 10 JUIN.

Jugements rendus par Son Honneur le Juge de Lorimier :

Tancrede Archambault, vs la Corporation de St-Roch de l'Achigan.—Requête en révision de listes électorales.— Jugement renvoyant la requête, chaque partie payant ses frais.

Octave Ethier, vs la Corporation de St-Henri de Mascouche.— Requête en révision de listes électorales.—Jugement renvoyant la requête, chaque partie payant ses frais.

T. D. Latour, demandeur, vs G. A. Champagne et le dit G. A. Champagne, opposant.—Opposition maintenue avec dépens contre le demandeur.

La Corporation de St-Julienne, vs L. L. Désaulniers. Ecr.— Jugement mettant de côté le compte produit par le défendeur, avec dépens.

Elzéar Geoffroy, vs la Corporation de St-Félix de Valois.— Requête pour mandamus.—Renvoyée avec dépens.

Maxime Crépeau, N. P., esqualité, vs Gilbert Lafortune.— Jugement condamnant le défendeur à \$75,00 de pénalité, pour infraction à la loi des licences.

Maxime Crépeau, N. P., esqualité, contre Michael Skelly.— Pour infraction à la loi des licences.— Action déboutée avec dépens.

L. A. Lavallée, vs F. N. O. Lacasse, N. P.—Action en dommages.—Action déboutée avec dépens.

SEANCE DU 11 JUIN.

Wilfrid Roy, vs Siméon Trudel.—Action pour droit de servitude.— Maintenu avec dépens contre le défendeur.

Cour de Circuit.

SEANCE DU 11 JUIN.

Fra Rivet, demandeur, Magloire Berthiaume, défendeur et J. Bte Perrault, tiers-saisi.—Jugement suivant la déclaration du tiers-saisi.

Dans la cause de George Ried, de St-Félix de Valois, contre L. B. Hall & Cie, commerçants de bois de Québec, un Bref d'Appel a été signifié en cette cause, au bureau du Protocotaire, le 10 juin.

Le jugement avait été rendu contre les défendeurs.

Il a été aussi rendu le même jour, quelques autres petits jugements de peu d'importance.

Somme toute, le terme est bien employé et la besogne se fait avec rapidité.

Ste-Emélie de l'Energie.

Lundi, le 3 juin dernier, la paroisse de Ste-Emélie de l'Energie, était en liesse à l'occasion du tirage au sort d'un harmonium, et ce, au profit de l'église de cet endroit.

C'est à Melle Emélie Arbour, résidant temporairement aux Etats-Unis, que cet harmonium est échue.

Pour relever l'éclat de cette fête intime, Demoiselle Anna Belle rose, Institutrice, avait préparé pour cette occasion une petite séance dramatique et musicale, qui a très bien réussie.

Le même jour, M. Antoine Lepron, avait organisé une partie de pêche qui elle aussi, a eu un plein succès.

Pour couronner cette jolie fête, il y eut le soir un grand feu d'artifice. Le montant de la recette s'est élevé au joli montant de \$120,00.

Les personnes à qui revient l'honneur de cette belle fête ainsi que

celles qui, par leur présence, en rehaussaient l'éclat, méritent nos plus sincères remerciements, aussi nous pressions-nous de les leur présenter, avec l'heureuse assurance qu'ils voudront bien les accepter.

Honneur donc au Révd M. St-Pierre, org nisateur de cette loterie, ainsi qu'aux paroissiens de Ste-Emélie de l'Energie.

Pas de terme criminel à Joliette.

Malgré qu'il y est plusieurs accusations, de nature assez grave, à soumettre au prochain terme de la Cour Criminelle à Joliette qui devait être tenu le 2 Juillet, nous apprenons qu'ordre a été donné aux officiers de justice de ne pas assigner les jurés pour ce terme.

Noces de Patriarches.

La paroisse de St-Jacques était, mardi matin, le 4 courant, témoin d'une cérémonie aussi rare qu'imposante, M. Narcisse Piquette et son épouse Marguerite Laberge, venaient se prosterner devant l'autel et remercier Dieu des grâces qu'il leur avait accordées durant cette longue carrière et cette douce union, et imploraient la bénédiction du Tout Puissant sur leurs nombreux enfants et petits enfants.

Les paroissiens de St-Jacques ont assisté en très grand nombre à cette messe d'action de grâce, ils ont démontré qu'ils savaient comprendre que le fait de compter au milieu d'eux et de leurs enfants deux vénérables vieillards, dont les prières ne peuvent qu'attirer les bénédictions du ciel, était un événement aussi rare que providentiel.

La messe commença à 8 1/2 a. m. Le Révd M. Parizeau, vicaire, officiait.

Les MM. Marcel Mercure, Dugas et autres firent entendre les plus belles hymnes de circonstance, Delle Vincent, organiste et M. le Dr Laferrère, violoniste, accompagnaient.

M. Odilon Richard, conseiller et en même temps marguillier de St-Jacques, filleul de M. Piquette, ainsi que son épouse, agissaient en qualité de garçon et fille d'honneur. Au retour à la maison, plus de 40 voitures suivaient triomphalement ce couple de soixante années qui portent encore allègrement le poids de leurs 80 ans.

Plusieurs longues tables dressées dans un charmant bocage, à quel ques pas de la résidence de son fils Gilbert Piquette et chargées de mets, comme nos bonnes femmes canadiennes ont seules le secret de rendre appétissants, attirèrent bientôt l'attention de cette foule joyeuse. Après le repas M. Méd. Foucher présenta au nom des enfants, des parents et des nombreux amis présents, l'adresse suivante :

A M. et Madame Narcisse Piquette.
 La fête de vos noces de diamants est une occasion ou plutôt un événement trop privilégié et trop solennel, pour la laisser sous silence.

Aussi, inutile de vous dire combien je suis heureux de me faire, en cette circonstance mémorable, l'interprète, bien indigne il est vrai, mais bien sincère, de votre bonne et nombreuse famille, des amis sans nombre, de tout âge et de toutes conditions.—Car telle est la force de l'amitié, qu'elle réunit ceux que la distance sépare.—Oui, les absents sont présents; ils s'unissent à votre famille et aux vôtres amis qui vous offrent leurs félicitations et leurs vœux de bonheur.

Vous contractiez, il y a soixante ans, cette union qui a fait la force et le charme de votre vie. Avec quels sentiments de joie et de bonheur, n'êtes-vous pas venus alors, vous prosterner au pied des autels, vous promettre amour et fidélité!

Qu'il y a loin n'est-ce pas de cette époque!

Que d'événements divers se sont succédés durant cette longue série d'années si rapidement écoulées!

La fortune aveugle et capricieuse, ne vous a pas toujours souri, il est vrai, mais d'un autre côté, quelles douces consolations vous ont été réservées! quelle immense satisfaction et en même temps, bien douce jouissance, n'avez-vous pas éprouvées? en suivant tous deux, et

cela la main dans la main ce rude sentier, étape de soixante années, que l'on appelle la vie, portant toujours haut et ferme, ce drapeau de l'honneur, qu'inspire une conduite franche et loyale, que tous reconnaissent et ont raison de s'enorgueillir pour vous, après une aussi longue carrière si dignement remplie.

Oui, croyez-le bien, cher et vénérable Monsieur et Dame, cette prospérité vaut infiniment mieux que l'autre et elle compense largement, il nous semble, les moments d'épreuve qui sont venus assombrir les belles années de votre vie.

Soyez donc heureux et glorieux de votre part de cette vie, et voyez dans l'amour de vos enfants et petits enfants, et les bons sentiments de vos amis, la récompense d'un passé sans peur et sans reproche.

Que vos jours précieux se prolongent aussi loin que nos espérances.

Que votre vénérable vieillisse retrouve enfin ce repos béni, ces consolations si douces, que tant d'amis vous souhaitent si ardemment. Vivez donc bien des années! que tous les jours qui vont suivre, soient des jours heureux et prospères, où, entourés de l'affection universelle et du respect que commande votre âge et plus encore votre vie, vous verrez revivre le bon vieux temps.

Puis aussitôt après, MM. J. B. A. Richard, marchand, de Joliette, et Mag. Granger, N. P., de St-Jacques, offrirent au nom des personnes présentes, une bourse bien garnie, accompagnant ce cadeau de paroles charmantes et toutes appropriées à la circonstance.

M. N. Piquette quoiqu'il soit ému, répondit avec beaucoup d'apropos, puis chargea J. E. Perrault, Ecr. avocat, de répondre pour lui et son épouse. Ce monsieur quoique pris à l'improviste, s'acquitta de cette tâche avec son habileté bien connue, il parla en termes admirables du respect que commande une vénérable vieillisse comme celle que représentait les deux patriarches que nous félicitions. Cette réponse fut accueillie avec force applaudissements.

Le reste du jour se passa gaiement, chacun rivalisant d'entrain et de gaieté.

La musique, les chants nationaux, les vieux et gais refrains de nos pères furent exécutés avec âme, car chaque membre de cette joyeuse réunion, en y prenant part, prolongèrent ces divertissements fort tard dans la soirée, qui restera gravée dans la mémoire de ceux à qui il était donné d'être témoin d'une *noce de diamants*.

Nos remerciements et nos félicitations aux organisateurs de cette belle démonstration et en particulier à MM. Lassalle et Mercure, de St-Jacques.

UN INVITÉ.

TABAC CANADIEN.

La plantation du Tabac, dans St-Jacques, est à peu près terminée, sinon, très avancée; le plant reprend facilement, mais d'un autre côté, le temps frais et humide retarde considérablement sa croissance et de plus favorise le ver gris dans ses ravages. On se plaint généralement que le tabac est mangé, plusieurs cultivateurs ont déjà remplacé le plant deux et même trois fois, d'autres se découragent et abandonnent la partie et si cette température fraîche et humide continue ainsi encore quelque temps, le rendement de la récolte du tabac pour 1889 sera certainement inférieur aux années précédentes.

F. A. MÉD. FOUCHER.

CORRESPONDANCE.

M. le Directeur de "L'Etoile du Nord"

Depuis quelques années M. le Dr W. Beaupré pratique comme médecin oculiste dans les comtés de Joliette et de Berthier. Dans plusieurs circonstances ce jeune médecin montra une grande habileté dans l'art si difficile de traiter les maladies des yeux. Nous aimons surtout à faire connaître un fait qui est venu à notre connaissance et qui mérite d'être livré à la publicité.

Au commencement du mois de Janvier dernier, M. Joseph Duchar-

me, de Ste-Elizabeth, fut atteint d'une maladie grave, à l'œil droit. Le mal fit de rapides progrès et les douleurs étant devenues intolérables, ce Monsieur dut solliciter les soins du Docteur Beaupré. Dès la première inspection, M. le Docteur manifesta de vives inquiétudes sur le sort de son nouveau patient; le cas qu'il avait présentement devant lui, avait atteint les proportions d'une maladie qui n'était pas ordinaire. Durant trois mois, M. Ducharme fut soumis à un traitement rigoureux et qu'il suivit avec beaucoup de ponctualité. Sur cette partie si étroite que présente la circonférence de l'œil, vingt-quatre maladies ont successivement pris naissance: *Abeis, ulcères, veines grossies, etc, etc*, et chacune de ces maladies nécessitait une opération délicate autant que dangereuse.

Le succès enfin couronna les soins éclairés du Docteur oculiste, au grand étonnement de tous ceux qui comme lui avaient été témoins de l'impitoyable maladie. Après plusieurs mois de souffrances et de crainte, M. Ducharme put, au printemps, reprendre les travaux de ses champs en parfaite guérison.

De semblables faits doivent être appréciés comme ils le méritent et sont tout entiers à l'honneur du jeune artiste dont le zèle et l'habileté lui font présager une brillante carrière.

Communiqué.

Les Finances Fédérales.

L'état des recettes fédérales pour le mois de mai est des plus satisfaisants et fait prévoir un magnifique excédant pour l'exercice qui achève le 30 juin courant Voici cet état :

Recettes—

Douanes	\$1,971,695
Accise.....	623,665
Poste.....	208,020
Travaux publics.....	215,462
Divers.....	358,028
Total.....	\$3,376,900
Revenu au 30 avril.....	30,857,437

Total pour les 11 mois \$34,234,338
 Dépenses en mai.....\$ 3,688,547
 Dépenses au 30 avril..... 25,898,877

Dépense totale pour les 11 mois.....\$29,587,424
 L'an dernier, les recettes, pendant les onze mois correspondants, avaient été de \$31,856,724, et les dépenses de \$29,452,215. Cette année le surplus, au 31 mai, est de \$4,700,000. La dette nette a été réduite de \$57,000 cependant durant ce même mois de mai Elle est actuellement de \$234,430,424.

Le désastre de Johnstown

Une dépêche de Johnstown en date du 10, dit qu'il est impossible de dire le temps qu'il faudra pour débayer la ville et les rivières. Il n'y a pas de raison, toutefois, pour que l'on puisse changer les estimés au sujet des pertes de vies. Sur 34,000 habitants, 20,000 ont enregistré leurs noms comme sauvés. Un grand nombre de personnes ont quitté la ville avant que le plan pour enregistrer ait été adopté un certain nombre ne mettront pas leurs noms sur la liste et ceux qui continuent à les enregistrer chaque jour démontrent que ceux qui ont perdu la vie peuvent se chiffrer de 9,000 à 10,000. Les précautions sanitaires ont été tellement bien prises que la crainte d'une épidémie disparaît rapidement. A moins que la température ne devienne soudainement très chaude, il n'y a pas lieu de s'alarmer. Les vivres continuent à arriver. On a besoin de hardes, surtout de chaussures.

PLUS RÉCENT. — Deux événements extraordinaires se sont passés lors du désastre, que tous considèrent ici comme de véritables miracles et l'intention évidente de la Providence.

Au couvent catholique, la révérende Mère supérieure, une dame charitable et des plus pieuses, et très aimée de la communauté, dès qu'elle vit le torrent descendre dans la vallée, comprit aussitôt l'imminence du danger et appela immédiatement toutes les religieuses à la chapelle. La communauté fut bientôt réunie et se mit en prières. Pendant que les religieuses agenouil-

lées invoquaient le Ciel, une immense vague se précipita sur le couvent avec une force terrible. Les murs tombaient les uns sur les autres et le torrent remplissait chaque chambre. Toute la bâtisse fut bientôt envahie par les eaux furieuses—excepté la chapelle où se trouvaient le crucifix et les saintes femmes en prière à ses pieds. Pendant toute la durée de l'inondation, la chapelle résista à tous les chocs et quand l'eau se fut retirée, la congrégation fut sauvée.

Les religieuses étaient à peine sorties que les murs s'écroulaient.

On rapporte un autre miracle qui a eu lieu à l'église de l'Immaculée Conception, à Cambria.

Pendant les dévotions du mois de Marie, la statue de la Ste Vierge avait été ornée de fleurs et toute la foule des fidèles réunie pour la clôture des fêtes, eut le temps de se sauver.

Les eaux se précipitèrent dans l'église,—un volume d'eau moins quinze pieds de haut—enlevant les bancs, les prie-Dieu, les images; mais quand elles se retirèrent, la statue de la Vierge avait été ornée de fleurs et toute la foule des fidèles réunie pour la clôture des fêtes, eut le temps de se sauver.

ECHOS DU JOUR

La nouvelle ligne courte du Saint-Sainte-Marie est une des voies les plus importantes de l'Amérique; pour le commerce de Montréal, elle est d'une importance incalculable, et fera probablement de la métropole du Canada le grenier à blé de toute l'Amérique.

—Les nouveaux officiers-réviseurs sont les suivants: pour l'Assomption, Juge de Lorimier, pour Russell, le Juge Olivier, pour Soulanges, Jos. E. Dumesnil.

Le rapport des statistiques des canaux accuse pour l'année dernière une augmentation de recettes de près \$11,000 sur 1837. Plus de \$30,000 ont été remises sur le grain livré à Montréal.

169,661 tonnes de grains ont passé dans le canal Welland, allant d'un port américain à un autre port américain; il n'y a pas eu de remise de faite sur ce grain, mais 160,358 autres tonnes de grains ont traversé le canal Welland et les canaux de Saint-Laurent, venant de ports à l'ouest de Port Colborne jusqu'à Montréal.

La culture des fraises

Les plants de fraise doivent être sarclés de manière à ce qu'ils ne soient pas entourés de mauvaises herbes; les tiges courantes doivent être tenues basses jusqu'à ce que le fruit soit cueilli. La terre autour des plants ne doit pas être remuée plus qu'il est nécessaire pour tenir le terrain net.

Un arrosage fréquent et abondant, dans le cas de sécheresse, est très avantageux; ce travail sera amplement compensé par la beauté, la grosseur et la qualité supérieure du fruit.

Avant que le fruit mûrisse, couvrez la terre, entre les racines, de paille longue et nette ou une couche de bran-de-scie; par ce moyen on tiendra la terre humide, et les fruits ne seront pas satis par la boue lorsqu'il pleut.

On ne doit pas employer le plâtre pour les fraises, car par cette application du plâtre les plants ne produiront rien que du feuillage.

DECES.

A Joliette, le 10 juin 1889, Marie-Anna, enfant de M. J. M. Levesque, à l'âge de 2 ans et 6 mois.

Décédé.— M. Fabien Juneau de Ste-Emélie de l'Energie est décédé, en cette paroisse, le 4 juin dernier. Il était âgé d'environ 45 ans.

NAISSANCES

A Joliette, le 7 juin, la dame de M. Adrien Chartier, un fils.

A Joliette, le 7 juin, la dame de M. Joseph Dalphond, une fille.

A Joliette, le 7 juin, la dame de M. Arthur Peltier, un fils.

LA "CANADIENNE."

Extrait du journal *Le Moniteur du Commerce* :
Bon nombre de nos abonnés se sont enquis à plusieurs reprises de la situation de la compagnie d'assurance sur la "Canadienne"; nous publions aujourd'hui ce rapport *in extenso* pour l'information de nos lecteurs, le voici tel que reproduit par un journal de Montréal, le 22 mars 1889.

FONDS SOCIAL.	
Montant autorisé.....	\$ 300,000
Montant souscrit et en garantie aux assurés.....	56,000
Montant payé en argent et en billets <i>à</i> du montant souscrit.....	31,690
CAPITAL D'ASSURANCE.	
Demandé par 764 aspirants.....	\$821,750,00
Refusé à 39 aspirants.....	45,000,00
127 Polices annulées au capital de.....	127,000,00
Polices en force : 629.....	694,750,00
Montant payé en argent pour primes.....	\$ 17,751,00
Montant des billets recevables.....	5,601,09
Montant de primes dues et à échoir.....	3,762,61
Montant d'intérêt reçu.....	238,42
Montant reçu sur polices annulées.....	862,28
Aneublement.....	368,46
Dû par les agents, (avances sur commissions).....	1,775,74
Espèces en caisses et banque.....	171,47
Dépôt au gouvernement.....	25,000,00
Total.....	\$55,429,07

DÉBOURSÉS.	
Dépenses préliminaires des promoteurs de l'organisation.....	\$ 3,345,72
Commission, courtage et salaires aux agents, y compris la rémunération au Directeur.....	8,739,82
Salaires, employés des bureaux, Montréal et Québec.....	2,641,92
Honoraires aux médecins.....	2,294,50
Loyer des bureaux, Montréal, Québec et St-Jean.....	499,33
Impression et papeterie.....	183,47
Dépenses courantes, générales, taxes du gouvernement municipal, les timbres, etc.....	3,136,94
Sinistres.....	10,250,00
Indemnités, classe ouvrière.....	283,62
Total.....	\$51,375,32
Reserve statutaire.....	5,402,54
Total.....	\$56,777,86
Surplus en faveur des assurés.....	18,651,21
Total.....	\$55,429,07

NOTE.—Il n'est pas fait mention à l'actif des commissions commuées et de subdivisions du courtage, item généralement chargé par la généralité des compagnies, qui nous donnerait un chiffre d'environ \$1,900,00 en plus.

Nous aurions préféré, pour notre goût voir ce rapport fait en deux parties l'une sous le titre de Recettes et de Dépense, et l'autre sous celui de Actif et Passif. Ce qui en eût rendu l'intelligence plus facile croyons-nous, aux intéressés; néanmoins nous allons analyser la situation telle que nous la voyons par les chiffres du rapport ci-haut. Or voici ce que nous trouvons :

RECETTES.	
Argent reçu en primes...	\$17,650,09
Billets recevables.....	5,000,00
Intérêts reçus.....	238,42
Reçu sur polices annulées.....	862,28
Total recettes.....	\$24,350,79
DÉPENSES.	
Payé en sinistres.....	\$10,250,00
Payé indemnités.....	283,62
Total.....	\$10,533,62

Dépenses d'organisation.....	\$ 3,345,72
Commissions salaires d'agents, etc.....	8,739,82
Salaires, Bureaux de Montréal et Québec	2,641,92
Honoraires de médecins.....	2,294,50
Loyers.....	499,33
Impressions, etc.....	183,47
Contingents, taxes &c	3,136,94
Total.....	\$31,375,32

D'où il suit que la dépense de l'exercice a excédé la recette de \$7,024,53 ou si l'on veut, une proportion de 85.6.

Maintenant en examinant les chiffres à un autre point de vue on arrive à un autre résultat qui affecte le compte capital de l'assurance la "Canadienne".

Ainsi nous trouvons que les dépenses totales ont été de \$31,375,32 contre une recette réelle de \$30,429,07 ce qui constitue une différence en moins de \$946,25 contre la Compagnie. Or, en prenant comme point de comparaison les \$25,000,00 déposés au gouvernement et les \$18,651,21 de surplus aux-quels on ajoute la réserve statutaire \$5,402,54 pour former un total de \$24,053,75 on arrive encore à la conclusion qu'il faut trouver \$946,25 pour compléter les \$25,000 de la réserve. C'est autant qu'il faudra réduire du fonds versé \$31,690. Voilà la situation à Notre avis.

Nora. — Messieurs les assurés voyez et comprenez votre position, si vous l'aimez, tant mieux, si non, tant pis.

Nous publierons un jugement rendu à Montréal, en mai dernier, par l'Hon. Juge Gill, contre la "Canadienne."

Assurez-vous donc dans "l'Équitable," la plus forte Cie sur la vie.

Nouveau prophète

Un nouveau prophète météorologique vient de se révéler; il s'appelle De Voe et habite Hachensack (New-Jersey). Il a écrit au ministre de la guerre pour lui annoncer qu'entre le 15 et le 17 courant un cyclone formidable fondrait sur Washington avec une rapidité telle que le service des signaux n'aurait même pas le temps d'annoncer sa venue.

Echos de Joliette.

Judiciaire.—Le terme de la Cour de Circuit, s'est ouvert, au Palais de Justice lundi dernier, sous la présidence de son Honneur le Juge de Lorimier.

Ecoles St-Charles et St-Viateur.—Les examens des écoles St-Charles et St-Viateur, de cette ville, auront lieu mercredi prochain, le 19 courant. La sortie des élèves aura lieu le 25 juin.

St-Jacques de l'Achigan.—M le détective Cinq-Mars, de Montréal, en compagnie de Chs. B. H. Léprohon, coroner du district de Joliette, sont venus à St-Jacques de l'Achigan pour procéder à l'exhumation de feu M. Normand, riche citoyen de cette paroisse et dont nous avons raconté la mort dans nos précédents numéros.

D'après les derniers rapports il paraît que l'on est sur la véritable piste des coupables.

Nouvelle Eglise.—Les travaux de notre nouvelle église avancent rapidement, sous la direction de notre ami M. D. Dostaler, architecte de cette ville.

L'Épiphanie.—M. Médéric Durand, de cette paroisse, est décédé samedi dernier, à l'âge d'environ 68 ans. Ses funérailles ont eu lieu mardi dernier.

Décès.—M. Cléophas Poitras, cultivateur, de l'Épiphanie est décédé il y a quelque temps.

Avis.—Les Secrétaires-Trésoriers trouveront, à la librairie de Albert Gervais, des blancs de Listes d'Électeurs Parlementaires. Prix 5 cents la feuille.

Remarquable.—Samedi dernier, nous avons eu la visite de M. Amédée Dugas, de St-Jacques de l'Achigan. Il était accompagné de son fils aîné, qui n'est âgé que de 15 ans, mesurant 6 pieds et 2 lignes, et d'une pesanteur de 209 livres.

Décès.—Jeudi dernier le 6 juin, est décédée, en la résidence de M. Siméon Piquette, marchand de Joliette, Mme Marie Marguerite Goulet épouse de feu M. Louis Piquette, à l'âge de 86 ans 5 mois et 6 jours. Mme Piquette était malade depuis 3 mois. Ses funérailles ont eu lieu lundi dernier, le 10, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Notes bien.—M. Antonio Beaudoin donnera des leçons de piano et d'harmonie, à sa résidence privée ou à domicile, à des conditions faciles.

Personnel.—R. Bellemare, Ecr, Inspecteur pour le bureau d'accise, était à Joliette, la semaine dernière.

Observance du dimanche.—Les citoyens du District de Joliette, sont priés de prendre note que l'atelier de M. L. N. Roy, photographe, de la ville de Joliette, sera fermé tous les dimanches.

M. L. N. Roy prie respectueusement ceux qui auraient besoin de se faire photographier, de vouloir bien venir les jours de semaine.

Comme par le passé M. Roy, s'efforcera de donner satisfaction à tous ceux qui l'encourageront. Ouvrage d'un fini supérieur et à bas prix. 25 m, 1m.

Faillite.—Le fonds de commerce de M. Charles Tellier, marchand, de St-Félix de Valois, a été vendu lundi dernier, à M. George Latour, de Joliette, à 46 centins dans la piastre. M. Frs Forest, encanteur, est chargé par l'acquéreur de le vendre par encan, à St-Félix de Valois.

Au Public.—Les personnes ayant besoin de bon charbon ne devront pas oublier que M. Henri Coffin de cette ville, représente les meilleures maisons.

Il vendra le charbon "Lakawana" 1ère qualité aux prix suivants : Grosse tonne à domicile, \$7,40; Grosse tonne au dépôt, \$7,00; petite tonne à domicile, \$6,65; petite tonne au dépôt, \$6,25. Charbon "Egg" grosse tonne à domicile, \$7,25; grosse tonne au dépôt, \$6,85. 6 juin 31

Demande d'Institutrices.—On a besoin de 3 institutrices à Ste Béatrix, pour la prochaine année scolaire.

Un salaire raisonnable sera payé, notamment à l'école du village où la situation est avantageuse.

Pour les conditions, s'adresser au président des commissaires d'écoles ou au Secrétaire-Trésorier, Mr. A. H. Ladouceur.

Musique.—Madame Charles Laporte, de cette ville, annonce aux personnes, qui désireraient apprendre le piano, qu'elle donnera à son domicile sur la Place du Marché, des leçons de musique. Enseignement facile et à la portée de tous.

L'horreur de Johnstown

Parmi les victimes se trouvent plusieurs Canadiens-Français

Une lettre d'une mère éprouvée

Parmi les milliers de victimes de l'épouvantable catastrophe de Johnstown, Pa., il se trouve malheureusement de nos compatriotes, car voici une lettre en date du 4 courant, écrite par Mme Nap. Courteau, à son vieux père, M. Gabriel Blais, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, comté d'Hochelega, dans laquelle elle lui raconte, ainsi qu'à son frère Frédéric, les détails navrants qui suivent : "Cher père et cher frère. "C'est avec peine et douleur que je viens vous apprendre notre profonde affliction. Jeudi, à 11 hrs du soir, la pluie a commencé à tomber par torrents, et vendredi, à 1 heure de l'après-midi, la rivière débordait et les ponts étaient emportés. Nous avons pris nos enfants à moitié vêtus et nous sommes montés sur la montagne; j'ai pensé mourir de frayeur, et à 3½ heures, le réservoir s'est brisé et toute la ville a été engloutie dans une vingtaine de minutes; c'était comme un mur noir de cadavres et de décombres. Tout le monde a péri, excepté les personnes qui étaient bâties sur les

côtes. Mon cher père et mon cher frère, ce n'est pas tout, je suis avec mes sept enfants et mon mari, sans abri, sans habits et sans argent, nous sommes tous malades de frayeur et de faiblesse. Je ne suis pas capable de vous exprimer tout ce que j'éprouve, cela prendrait trop de temps. Mais ce qu'il y a de plus douloureux, votre fils, Alfred, a péri avec sa femme et 4 enfants, car Gilbert se trouvait dans le Minnesota. Mon cher père, je suis presque au désespoir quand je réfléchis à tout cela. Dimanche, j'ai passé la journée dans le cimetière pour assister aux enterrements, mais nous n'avons encore trouvé aucun membre de la famille, d'ailleurs c'est bien difficile, car les morts sont si défigurés...

Il faut que la volonté de Dieu s'accomplisse..... Nous avons de l'argent à la banque, mais il a été emporté avec le reste, nous sommes donc sans ressources; priez pour nous. Ecrivez-moi et adressez vos lettres comme de coutume, je pense qu'on les recevra, car les employés des malles nous connaissent bien.

Adieu! cher père., Je suis votre fille éplorée.

ELMINA BLAIS, Epouse de Nap. Courteau

Nous espérons que ses amis, de la paroisse où elle a vécu, ainsi que le public en général, lui viendront en aide et lui transmettront des secours.

Une dépêche de Johnstown en date du 8, dit que c'est l'impression générale que la maladie va se déclarer ici. Dans la rue Fort, 4 cas de diphthérie se sont déclarés. Il n'y a qu'un moyen à prendre pour éviter l'épidémie, s'il en est temps encore, c'est de brûler les cadavres. 10,000 ouvriers travaillent activement à enterrer les morts. On croit qu'on trouvera un grand nombre de cadavres près du pont où le feu a eu lieu.

Betteraves pour les vaches à lait.

Depuis quelques années j'ai fait quelques expériences sur les racines pour les vaches à lait. J'ai essayé le navet plat anglais que j'ai trouvé peu avantageux. Les patates sont bonnes, et une vache nourrie avec un demi-minot de patates par jour gagnera en chair et donnera une plus grande quantité de lait. J'ai essayé les navets rutabages, et je les ai trouvés presque égaux aux patates. J'ai nourri mes vaches avec des carottes pendant quelques années.

Quand je leur en donnais environ un quart de minot par jour, j'ai trouvé qu'elles faisaient aussi bien que quand je leur donnais le double de la quantité de patates. La carotte longue orange est celle que je cultive. Je la considère bien supérieure à la carotte blanche des champs.

Mais cette année j'ai nourri mes vaches avec des betteraves à raison d'un demi-picotin par jour à chaque vache; je trouve qu'elles gagnent en chair, qu'elles donnent une plus grande quantité de lait, et la quantité de lait paie bien pour les betteraves données. Environ la moitié de la quantité du lait, fait une livre de beurre, que quand les vaches sont nourries avec des patates ou des navets. Un autre avantage, c'est qu'elles se cultivent facilement. Le printemps dernier j'ai planté quatre perches carrées de terre bien pulvérisée, engraisée avec environ deux tiers d'une charretée ordinaire de terreau mêlé avec du foin d'étable, environ la moitié de chacun. Je les plantai à la main. Elles vinrent bien, mais elles furent attaquées par les vers et il en eut la moitié de détruite, de sorte que je n'en récoltai que vingt-cinq minots. Je considère qu'elles valent deux fois la valeur des patates pour mes vaches—Correspondant du *Prairie Farmer*.

De tous les vaisseaux de guerre des Etats-Unis, le plus gros et le plus redoutable sera le Maine. Il aura 310 pieds de long et 27 de large, avec un déplacement de 6,645 tonnes et une force motrice de 9,000 chevaux. Il aura deux batteries et une armure de onze pouces d'épaisseur.

E. LEFEUNTEUN,
ARTISTE-PEINTRE,
62, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.
Tableaux, décorations d'églises, portraits à l'huile, pastels, etc.
No 41, 16 mai, 6m

Distributions de prix
—1889—
LIBRAIRIE DU SACRE-COEUR
TENUE PAR
Albert Gervais,
JOLIETTE.
—(0:0)—

Ayant reçu notre importation de **Livres de récompense pour la distribution de prix et examens.**

Nous avons l'avantage d'offrir aux maisons d'éducation et à Messieurs les Commissaires d'écoles, une collection complète d'ouvrages en cartonnage, nouveaux et des plus élégants.

Ainsi qu'un grand choix de *Livres de prières* richement cartonnés : *images, chromos, chapelets* et autres articles convenables pour récompense.

Vente au plus bas prix du marché. Encouragez la librairie de votre district.

P. CHAMPOUX,

Marchand en gros et en détail de **VINS FRANÇAIS.** — Sicile (vins de messe) Sauterne, Medoc Floirac etc. etc. des meilleures marques.

VINS D'ESPAGNE. — Oporto, Targona, Cherry, Malvoisie etc., etc.

VINS CANADIENS. — Si bien apprécié du public.

EAU DE VIE. — (Brandy) Hennessy Martel, Robin etc., en caisses et Barils.

GIN, DE KUYPER. — En caisses et Barils.

WHISKY ET RYE. — En entrepôt (Bounded ware House) peut être vendue en transfert ou droit payé.

BIERE ET PORTER. — Des MMJ Molson & Frère, en caisses, Barils, demi Barils, et quart de Barils.

P. CHAMPOUX
Licencie en gros et en détail,
PLACE DU MARCHÉ.
Invite spécialement Messieurs les Hoteliers à lui donner leurs ordres, ils trouveront les mêmes avantages et prix qu'à Montréal et Québec. Comme par le passé il tiendra toujours un bon assortiment.

Renaud, King & Patterson



Manufacturiers de Meubles,
652, Rue Craig, Montreal.
No 42, 23 mai, 6m.

Demande de Soumissions.

Les Syndics de la paroisse de Ste-Marie Salomé, recevront des soumissions pour la construction d'un presbytère en cette paroisse.

Le tout devant être fait, tel que les plans exposés en la résidence de M. le Curé.

Les Syndics ne s'engagent à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui leur seront présentées.

G. T. VIGER,
Ptre Curé

L. MARTIN, Président des Syndics.
13 juin, 2 f.

PILULES ANTIBILIEUSES



Du Dr NEY

Remède par excellence, contre les Affections Biliéuses : Torpeur du Foie, Excès de Bile et autres indispositions qui en découlent : Constipation, Perte d'appétit, Maux de Tête, Etc.

Ces Pilules, préparées selon la formule d'un praticien distingué ne contiennent ni mercure ni autres substances minérales qui puissent altérer la santé des personnes qui en font usage. Elles sont purement végétales et composées d'extraits de plantes précieuses, éminemment propres à purifier le sang et à le débarrasser de toutes ses impuretés.

Les Pilules du Dr Ney n'exposent pas, comme beaucoup d'autres pilules composées de mercure, à la perte des dents, des cheveux et même des ongles, conséquence désastreuse de l'usage des mercureux. On peut les prendre en toutes saisons et leur administration est des plus faciles.

La valeur incontestable de ces Pilules a porté nombre de médecins à les employer pour leurs patients ; et les demandes de plus en plus nombreuses qu'on nous adresse pour cet article démontrent que leur usage donne la plus entière satisfaction.

Le peu d'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de publier ici tous les témoignages flatteurs qui nous arrivent de la part de ceux qui ont pu apprécier le mérite des Pilules du Dr Ney.

Nous insérons toutefois celui d'un médecin distingué qui depuis longtemps emploie ces Pilules à l'exclusion d'autres purgatifs dont il faisait autrefois usage, et ce non-seulement pour ses patients, mais aussi pour son usage personnel.

Lavaltrie, 1er mai 1887.
A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.
Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliéuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où des pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Bien cordialement
Votre tout dévoué
Dr D. MARSOLAIS.

Les Pilules Antibiliéuses sont en vente chez tous les pharmaciens et marchands en général.

SEUL PROPRIÉTAIRE :
Louis Robitaille,
PHARMACIEN-CHIMISTE,
Joliette, P. Q.

Prix : seulement 25 Centins la Boîte.

A VENDRE.

Un terrain de trente arpents avec moulin à scie, en bonnes conditions, et autres bâtisses, ainsi qu'un lot considérable de bois de sciage, tout près du tracé du chemin de fer en construction "Le Grand Nord" en la paroisse de Ste-Julienne, avec des lots de terre à bois à proximité. Conditions libérales.

S'adresser à
Veuve ANDRE AUDY,
Ste-Julienne,

No 40 9 mai 8m.

MARCHE de JOLIETTE.

Samedi, 8 Juin 1889

FARINE.

	cts.	cts.
Fleur de blé par 100 lbs.	0 60	2 50
Fleur de seigle do.....	1 40	1 60
Fleur de blé d'Inde do....	1 40	1 50
Fleur de sarrasin do.....	1 45	1 50
Fleur d'avoine do.....	2 00	2 25

GRAINS.

Avoine par minots.....	0 40	0 50
Orge par 50 lbs.....	0 60	0 70
Blé par minots.....	1 25	1 30
Pois par minots.....	0 80	0 90
Sarrasin 50 lbs.....	0 60	0 70
Seigle.....	0 60	0 70
Blé d'Inde do.....	0 75	0 80
Graine de lin par minot	1 00	1 25
Graine de mil.....	2 75	3 00
Graine trèfle par lbs.....	0 10	0 12
Graine de trèfle blanc.....	0 15	0 18

VIANDES.

Lard par 100 lbs.....	0 50	10 00
Lard frais par lbs.....	0 11	0 12
Lard salé.....	0 12	0 13
Bœuf par lbs.....	0 07	0 09
Mouton par lbs.....	0 08	0 10
Agneau par quartier.....	0 30	0 50
Veau do do.....	1 00	1 25

VOLAILLES ET GIBIERS.

Poules par couple.....	0 90	1 00
Poulets do do.....	0 50	0 60
Dinde do do.....	0 00	0 60
Oies do do.....	0 80	1 00
Perdrix par couple.....	0 00	0 30

LEGUMES ET FRUITS.

Patates (2 mits).....	0 60	0 70
Navets par minot.....	0 30	0 40
Carottes ".....	0 40	0 50
Oignons par minot.....	0 80	0 90
" par tresse.....	0 07	0 08
Ail par tresse.....	0 08	0 17
Fèves par minot.....	1 75	2 00
Choux (la pomme).....	0 02	0 08
Noix par minot.....	0 00	0 00
Pommes par minot.....	1 00	1 25

LAITIÈRE ET DIVERS.

Beurre frais par lbs.....	0 22	0 23
do sale do.....	0 20	0 22
Œufs par douzaine.....	0 12	0 14
Saindoux par lbs.....	0 12	0 14
Sucre par lbs.....	0 07	0 08
Sirup d'érable par gallon	0 60	0 70
Miel par livre.....	0 10	0 12
Laine par livre.....	0 35	0 40
Laine en écheveau p. lb.	0 60	0 70
Savon.....	0 06	0 08
Peaux par livre.....	0 04	0 05
Foin par cent bottes.....	6 50	7 00
Paille par botte.....	0 08	0 10
Paille par botte.....	0 04	0 05
Étoffe la verge.....	0 70	0 90

JOSEPH LEDUC,

Clerc du Marché.

NOUVEAUTES

— POUR —

LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.

Un assortiment considérable de marchandises nouvelles arrivées cette semaine chez

Camille Labrèche,

Consistant en draps à robes de toutes les couleurs, patrons de robes en plads \$10 à \$18. Soie noire et en couleur. Satin merveilleux. Cachemire noir de 12cts jusqu'à \$1.25 la verge. Mérinos français dans tous les prix. Mérinos à soutanes assortis étoffes à manteaux, jusqu'à \$6 la verge. Tweeds, Serges, Draps à surtout dans toutes les couleurs nouvelles.

Un assortiment considérable de marchandises nouvelles pour le printemps et l'été, vient d'être reçu, ainsi qu'un grand choix de chapeaux pour hommes, consistant en chapeaux de soie, feutre, laine, paille.

Il y a certainement choix pour donner satisfaction à tout le monde. Inutile de vous dire que ces marchandises ont été achetées à très bon marché.

Ainsi allez voir le plus grand assortiment de la ville.

Ainsi peut-il être en droit de dire : "Je peux et veux vendre à bon marché et promettre de plus, un escompte sur tout achat fait argent comptant." Les Messieurs du Clergé trouveront chez lui des Mérinos à soutanes à prix tels qu'on ne pourra acheter plus facilement dans les maisons de gros.

Une visite est respectueusement sollicitée.

CAMILLE LABRÈCHE.

Poudre Déplicative



DE VINK

POUR LES CHEVAUX.

Cette Poudre est une préparation bien supérieure aux Poudres de condition communes qui inondent actuellement le marché, dont bon nombre ne contiennent, en grande partie, que de la graine de lin moulue ou autres substances de peu de valeur.

La POUDRE DÉPlicative DE VINK, préparée selon la formule d'un éminent Vétérinaire américain, est formée de substances médicamenteuses éminemment propres à purifier le sang des Chevaux et des Bestiaux. Sous son influence, l'appétit perdu revient promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer.

Cette excellente préparation est aussi employée avec beaucoup de succès contre la Toux épidémique et la Gourme. C'est la Poudre de condition par excellence.

Nous pourrions citer nombre de témoignages pour établir la valeur de cette Poudre. Faute d'espace, nous ne publions que ceux qui suivent. Le premier vient d'une personne bien connue dans le monde des affaires ; le second a pour auteur un homme qui a acquis beaucoup d'expérience dans le traitement des maladies des chevaux.

JOLIETTE, 8 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

MONSIEUR,

J'ai employé la POUDRE DÉPlicative DE VINK contre une forte attaque de gourme dont souffrait mon cheval. Il me fait plaisir de déclarer que cette préparation m'a parfaitement réussi.

Veillez agréer, Monsieur, les sentiments distingués avec lesquels je me souscris.

Votre bien dévoué et obéissant serviteur,

AIME RIOPEL,

Gérant de la Cie manufacturière de tabac canadien de Joliettes.

JOLIETTE, 2 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

En réponse à votre demande au sujet de la valeur de la Poudre Déplicative de Vink, je dois vous dire que cette préparation m'a donné la plus entière satisfaction dans tous les cas où je l'ai employée pour guérir diverses maladies des chevaux.

Voilà à peu près vingt ans que je m'occupe de soigner les chevaux, et d'après mon expérience la Poudre Déplicative de Vink est une excellente préparation qui l'emporte de beaucoup sur les Poudres de condition ordinaires.

O. DEROUIN.

Vendue en gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudres de condition ordinaires.

La Poudre Déplicative de Vink est en vente chez tous les pharmaciens et marchands, et chez

Louis Robitaille,
PHARMACIEN-CHIMISTE,
JOLIETTE, P. Q.

Prix ; seulement 25 Centins le paquet.

Avis de déménagement.

N'oubliez pas que depuis le 1er de Mai dernier, M. N. I. Charland, tailleur, de Joliette, a transporté sa boutique de tailleur dans la maison qu'il a achetée de Dame Godin, maison autrefois occupée comme bureau d'avocat, par MM. Dugas & Marsolais, sur la rue Notre-Dame près du

BUREAU DE POSTE,

A l'Enseigne des Gros Ciseaux,
JOLIETTE.

M. Charland espère qu'il recevra comme par le passé, sa part d'encouragement. Au public d'en prendre note, et d'encourager M. Charland, lorsque l'occasion s'en présentera

No 40, 9 mai 8m.

J. & W. REID,

FABRICANTS DE PAPIER

A LA

Papeterie de Lorette

98, 100, rue St-Paul, Québec

FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrisage et pour mettre sous les sapin. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Font Fougé.

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour reliures, tapisseries, etc., etc. Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc.

Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

À public voyageur !!!

L. P. H. TURGEON, Agent Général, de la ville de Joliette, est heureux d'annoncer au public de Joliette et des paroisses environnantes, qu'il est maintenant le seul agent pour les Compagnies des Lignes de Chemin de Fer suivantes : Le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware & Hudson, le South Eastern.

M. TURGEON est également agent pour plusieurs Compagnies d'Assurances très puissantes, sur le feu et la vie, savoir : La Guardian, sur le feu, La Commercial Union, sur le feu et la vie, La United States, sur la vie et La Travelers sur les accidents.

Bureau : Rue Manseau,
Ancienne résidence de F. B. Godin, Ecr.
JOLIETTE.

M. Turgeon désire prévenir le public qu'il sera toujours à son Bureau, et quand aucun temps, il s'efforcera de donner entière satisfaction aux voyageurs et aux personnes qui voudront bien le favoriser de leurs primes d'Assurances tant sur le feu que la vie.

Allez le voir, vous serez bien servis et promptement

BRASSERIE DE JOLIETTE.

J. E. DUPUIS,
PROPRIÉTAIRE,
Rue St-Pierre, JOLIETTE.

India Pale Ale, Lager Beer & Porter.

M. DUPUIS ayant fait de grandes améliorations à sa Brasserie, est en état de fournir au public, des BIÈRE & PORTER, de qualité qui, nous en sommes sûrs, donneront la plus grande satisfaction aux consommateurs, aux prix ci-dessous mentionnés :

India Pale Ale et Lager Beer, 30cts le gal.
Porter..... 35cts "

Vente en gros et en détail.

Une remise libérale accordée au commerce. M. Dupuis ayant le téléphone à sa maison donnera la plus grande attention aux ordres qui lui seront donnés.

Téléphone No 35.

2 mai—1 an.

Maison de Tempérance.

M. JACQUES SÉNÉCAL a ouvert, le premier de mai dernier, à Joliette, sur la Place du Marché, vis-à-vis la pesée à foin, un restaurant, où il aura constamment en mains : Fruits de toutes sortes, Huîtres, Liqueurs de Tempérance consistant en "Ginger Ale," "Ginger Beer," Soda à la Crème, Eau St-Léon, Etc., Etc.

M. Sénécal annonce qu'il prendra des pensionnaires, soit au repas, à la semaine ou au mois.

Bonne table et chambres spacieuses. Aussi chevaux et voitures à louer, en tous genres. Le tout à très bas prix.

No 38 25 av. 2m.

Exposition de Paris.

LA BANQUE D'HOCHELAGA émet des chèques sur Paris et des lettres de crédits pour toutes les parties du monde.

23 mai, c. m.

Avis Important !

M. Ald. Charland,
Huissier de la Cour Supérieure

—ET—

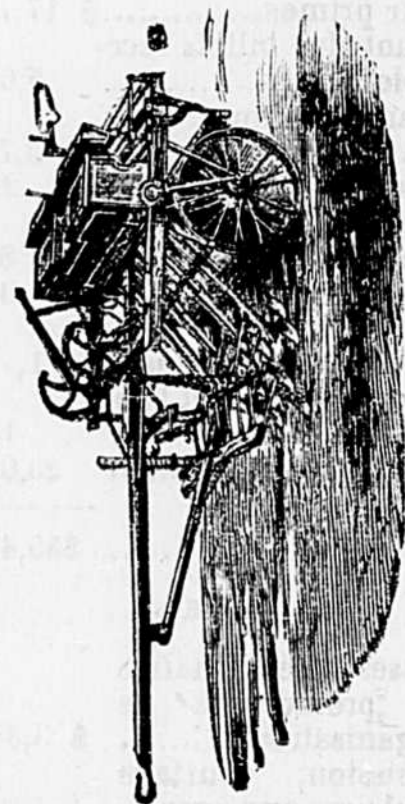
Agent collecteur résidant à Joliette.

M. Charland, tout en exécutant sa commission comme huissier de ce district, s'occupera attentivement, de toute collection que le public en général et les marchands de la ville en particulier voudront bien lui confier. Les membres du Barreau, trouveront en ce monsieur, un serviteur zélé et entendu dans l'exercice de sa charge. La commission, chargée pour la collection sera modérée dans le prix.

Monsieur Charland ayant fait un cours classique, parle facilement et correctement les deux langues française et anglaise, facilitant par là les personnes qui faisant affaires avec les anglais de ce district, voudront lui donner leur encouragement.

Le Bureau de M. Charland se tiendra ouvert de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. au bureau de Mr J. M. Tellier avocat de cette ville, au coin des rues Notre-Dame et place du marché, Block Fisk, où à sa maison privée, sur la rue St Viateur;

Rouleaux semant la graine de mil.



Messieurs les cultivateurs, Nous avons l'honneur de vous informer que nous manufacturons ce printemps, des rouleaux sur un nouveau système, avec siège à ressort, plate-forme entourée pour les poches, et grattoir à levier pour déboucher le rouleau. Le rouleau est en deux bouts, afin d'en faciliter le retournage. Quand on le désire on adapte à ce rouleau, une boîte pour semer la graine de mil, et une petite herse légère pour la herse. Le tout à un prix raisonnable.

On manufacture aussi des machines pour scier le bois de chauffage avec scie ronde, et fonctionnant avec horse power.

On continue aussi à manufacturer nos machines à moudre, comme par le passé. Une visite est respectueusement sollicitée.

Venez nous rendre une visite, nos instruments sont de première classe, et on garanti de vous donner satisfaction.

Vos serveurs,
S. VESSOT & CIE.
Manufacturiers.
Joliette, P. Q.

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE

BISCUITS DE JOLIETTE

se fait un devoir de romeroier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours en mains, un assortiment complet de

BISCUITS DE TOUTES SORTES qu'il vend aux marchands à des prix dédaignant toute compétition.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufac, turé de la

MANUFACTURE DE JOLIETTE, ainsi que du tabac en feuille.

Ainsi MM. les Marchands de la campagne auront s'adresser à lui en toute confiance.

L. Z. MAGNAN,
JOLIETTE, P. Q.

20, 9, 84-12m